

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DÜPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : Mme POPARD - M. BERTELOOT - Mme TROUWBORST - Mme ROY - M. ALLAERT - Mme MODDE - M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Année 2010 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat**

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1990, le Conseil Municipal accorde chaque année une aide financière à des athlètes dijonnais dans le cadre de contrats de partenariat.

Aujourd'hui, deux athlètes dijonnais de haut niveau, M. Christophe Lebrun et M. Thibaut Fauconnet sollicitent le soutien de la Ville, dont ils se proposent de véhiculer le nom et l'image dans chacune des compétitions auxquelles ils participeront en 2011.

M. Lebrun est un sportif et compétiteur depuis 1983, adepte de tous les sports nature d'endurance, et a déjà participé à des épreuves de longue distance telles que la Trans-Cappadoce en 2008 en Turquie, les foulées de Samarcande en 2009 en Ouzbékistan, un raid de 160 km à travers steppes, montagne et désert. Son nouveau défi, participer en avril 2011 au marathon du pôle Nord, seul marathon à se courir entièrement sur l'eau gelée de la banquise de l'Arctique. Seuls cent soixante trois athlètes dans le monde ont terminé cette épreuve lors de ses sept éditions. A ce jour, il est le seul Français candidat pour l'édition 2011. Au-delà de ces aspects sportifs, M. Christophe Lebrun, touché par la maladie en 2001, recueillera des fonds au profit de l'association « A chacun son Everest ! » créée par Madame Christine Janin, médecin et alpiniste, première française à avoir atteint l'Everest en 1990. Cette association, fondée en 1994, aide les enfants atteints de cancer ou de leucémie à guérir « mieux » au travers d'un parallèle symbolique entre « vaincre la maladie » et « atteindre son sommet ».

M. Thibaut Fauconnet, licencié au Speedy On Ice Dijon Bourgogne et membre de l'équipe de France de short-track depuis 2002, a participé aux Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver en février dernier. Performant lors des épreuves de coupe du monde trois semaines avant les Jeux, il a fait preuve d'une telle compétitivité, après sa chute sur le 500 m individuel, qu'il a pu accéder, avec ses coéquipiers, à la finale olympique du relais 5 000 m. Athlète de haut niveau, il bénéficie depuis sept années du soutien de la Ville. Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal lui avait accordé une aide financière de

1. 500€. Or, M. Thibaut Fauconnet, sur lequel le nouvel entraîneur national de la discipline fonde de grandes ambitions, le désignant comme le futur Européen susceptible de rivaliser avec les athlètes coréens ou américains qui dominent les épreuves internationales, fréquente désormais le centre d'entraînement d'altitude de Font-Romeu qui est devenu le nouveau site d'accueil du pôle France de short-track en remplacement d'Albertville. Ce changement entraîne de nouvelles dépenses pour l'athlète dijonnais qui y prépare dès à présent les Jeux Olympiques d'hiver de 2014 de Sochi en Russie.

Il est proposé de réserver une suite favorable aux demandes de ces athlètes, en leur accordant une aide financière individuelle d'un montant de 1 500 €.

Par ailleurs, par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a accordé une aide financière d'un montant de 750 € à Mademoiselle Pascale Gacon, licenciée au Dijon Université Club, dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Peu après cette décision, l'intéressée a obtenu une mutation professionnelle en Nouvelle Calédonie et a signé une licence dans un club d'athlétisme local.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'annuler le contrat de partenariat de Mademoiselle Pascale Gacon.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir.

1 - décider de confier à M. Christophe Lebrun et M. Thibaut Fauconnet, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière d'un montant de 1 500 € chacun;

2 - m'autoriser à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces deux athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

3 - dire que le montant de la participation financière de la Ville, fixée globalement à 3 000 € TTC, sera prélevé sur les crédits du budget de l'exercice en cours;

4 - décider d'annuler le contrat de partenariat de Mademoiselle Pascale Gacon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 17/11/2010